

D.2019.02.06.10.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

10 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

10.2 - Poste de chargé d'études Etudes et Prospective H/F
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux/attachés territoriaux.
Procédure de recrutement.

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Exposé de Monsieur le Président :

La direction Etudes Prospectives est chargée, au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources, en coordination avec les autres directions, de mener :

- des études prospectives de mobilité,
- des études de projets d'infrastructures,
- de piloter et maîtriser les outils de modélisation des déplacements et d'évaluation socio – économique des projets.

Pour faire suite à la mobilité interne de l'agent titulaire occupant ce poste au sein de cette direction, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Les missions confiées s'organisent autour de 3 axes :

- Etudes prospectives de mobilité,
- Etudes de projets d'infrastructures de transport
- Modélisation des déplacements et évaluation socio-économique de projets

Les activités portent sur le:

- Pilotage d'études de trafic et d'évaluations socio-économiques de projets de transport
- Pilotage de l'actualisation du modèle de déplacements
- Pilotage d'études d'opportunité et de faisabilité
- Pilotage d'études prospectives
- Pilotage de projets en phase amont (diagnostic, propositions, faisabilité du projet, coût, planning, rédaction de programme)

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent (création du poste par délibération D 2013.05.30.24.2) et il sera pourvu prioritairement par voie statutaire.

Une publicité informant la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait donc être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent soit au grade d'attaché soit au grade d'Ingénieur.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- moins de 3 ans d'expérience : 1er échelon du grade d'ingénieur ou attaché
- de 3 à 6 ans d'expérience : 4ème ou 5ème échelon du grade d'ingénieur ou attaché
- plus de 6 ans d'expérience : A partir du 6ème échelon du grade d'ingénieur ou attaché ou 5ème échelon du grade d'ingénieur principal ou attaché principal.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de filière Technique ou administrative ainsi que des avantages acquis de la collectivité.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du SMTC à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement d'un chargé d'étude Etudes et prospective (H/F) relevant du cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

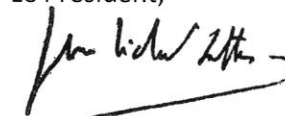
ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES